

Maudsley (1), de son côté, considère le crime comme le résultat d'une « psychose criminelle ». Il n'y a pas à nier qu'il y ait certains rapports entre la criminalité et la folie, et entre les deux et la dégénérescence. Ainsi, il y a parmi les aliénés six fois plus de criminels que parmi les individus sains (2). Sur 1000 détenus du département de la Seine, Motet (3) a reconnu qu'il y avait 4,5 0/0 d'aliénés, tandis que sur 1000 individus de la population honnête, il n'y en a que 1,38 0/0. Mais d'autre part, Colajanni (4) rapporte que les provinces italiennes où l'on rencontre le maximum de maladies et de difformités corporelles qui caractérisent les dégénérés sont précisément les plus morales ! Et Jacoby (5) relate de son côté que l'enquête de 1874 n'a constaté sur la population des pénitenciers italiens que 97 épileptiques et aliénés. Enfin cette tendance à identifier le crime et la folie n'est pas neuve. Elle est tout entière contenue dans une exclamation populaire que chacun de nous a entendue dans sa vie. Quel cri entend-on en présence d'un crime dont les détails étonnent et déconcertent l'opinion publique ? Celui-ci : « Il faut être fou pour avoir fait cela ! ». Parce que dans notre premier étonnement nous prêtons à cet homme une autre nature que la nôtre et que la nature humaine avec ses passions et ses vices ne semble pas suffire à expliquer l'acte coupable.

Mais si l'explication n'est pas neuve, il s'en faut qu'elle soit à l'abri de toute contestation. Si le nombre des aliénés est grand parmi les criminels d'après certains auteurs — Koehler donne la proportion de 3,2 0/0, Sommer celle de 3,9 0/0, Baer celle de 5 0/0, Sander celle de 6,6 0/0, Knecht celle de 7 0/0, Kühn celle de 8 0/0, et Mendel la proportion de 12,9 0/0 — à s'en rapporter aux chiffres de Semal, l'aliénation mentale serait en Belgique près de sept fois plus rare chez les vrais criminels que

(1) Maudsley, *Le Crime et la Folie*, Paris, 1887.

(2) Starke, *Verbrechen und Verbrecher in Preussen 1854-1878*, Berlin, 1884, p. 35. W. Sander et A. Richter, *Die Beziehungen Zwischen Geistesstörung und Verbrechen*, Berlin, 1886, p. 156.

(3) Motet, *Des mesures à prendre à l'égard des aliénés dits criminels* (Ann. d'hyg. publique et de méd. légale, 1879, t. I., p. 207).

(4) Colajanni, *Sociologia criminale*, 1889.

(5) Jacoby, *Etudes sur la sélection*, 1881.

chez les honnêtes gens, puisqu'il y aurait 1 aliéné sur 527 habitants, tandis qu'il n'y en aurait qu'un par 3.229 criminels.

Loin d'assimiler la criminalité à la dégénérescence, Marandon de Montyel n'hésite pas à dire que « dans la folie, la criminalité est en raison inverse du degré de dégénérescence ». (*Archives de l'Anthropologie criminelle*, p. 264, 1892). Mais il faut retenir que tout est impulsion chez le dégénéré ; aussi chez lui l'idée du crime revêt toujours la forme impulsive dans toute son étendue.

On ne peut nier que l'alcoolisme soit fréquent chez les criminels. Dans les observations de Baer 19,8 0/0 des détenus étaient alcooliques et 16,2 0/0 venaient de parents alcooliques. Nombreux aussi sont les criminels frappés d'épilepsie. Sans atteindre les chiffres obtenus par Rossi (13,3 0/0) et Lombroso (14 0/0). Baker a enregistré 7,7 0/0 de criminels épileptiques. Knecht donne 5 0/0 et Baer de 3 à 5 0/0.

L'alcoolisme et l'épilepsie favorisent donc le crime. Mais on peut se demander si l'on doit confondre les épileptiques criminels avec les vrais criminels, c'est-à-dire avec ceux qui n'ont ni la tare alcoolique ni la tare épileptique comme excuse ? Les criminels qui n'ont aucune tare psychique suffisante pour expliquer leurs mauvaises tendances, sont des responsables à peu près complets, les criminels alcooliques et épileptiques sont des malades digne des asiles.

Le criminel n'est ni fou ni épileptique. Si l'on peut rapprocher le crime de la folie, il n'est permis ni de les identifier ni de les confondre. Le fou est un homme différent de celui qu'il était avant l'éclosion chez lui de l'aliénation mentale, tandis que le criminel est resté ce qu'il était avant le crime ; l'action criminelle n'est que la manifestation des penchants propres à l'individu, une expression de son caractère ; la folie est la transformation en une personnalité nouvelle, douée d'un autre caractère et d'autres penchants ; le criminel est un imitateur, un être sociable ; le fou est un solitaire dont le cerveau est traversé par des images fantasques, par de bizarres combinaisons d'idées nouvelles et illusoire qui éclairent de leurs feux follets sa nuit mentale. L'aliéné est incohérent, le criminel est logique.

« Chez l'aliéné les illusions de son délire font surgir tout autour de lui des fantômes à qui les réalités de la vie servent sans le

savoir d'incarnation; de sorte que tout en vivant dans la chimère, il frappe dans le réel... Et c'est ainsi que les motifs comme les personnages appartiennent au monde du rêve tout en se mouvant dans la réalité, la vie apportant à l'aliéné avec les êtres et les circonstances qui la composent les personnages et les décors que son délire transformera au gré des scènes qu'il imagine. Si bien que rien n'est vrai, ni le motif du crime, ni le personnage, ni le crime lui-même ». Il n'y a que le cadavre que le fou a fait qui soit réel...

La physionomie du fou est extrêmement mobile et contradictoire : très souvent elle n'est pas d'accord avec l'état psychique dont elle est l'expression ; il y a inconséquence de l'expression du visage. Ou bien, les liens ordinaires et concordants qui unissent l'expression mimique avec les influences qui les provoquent sont désordonnés : le fou rira devant une chose triste, il pleurera dans des circonstances gaies et agréables.

Son « moi » est perverti, sa personnalité a changé. Enfin, la physionomie de l'aliéné tourne à la monotonie et à la passivité, masque muet qui est comme l'indice de la stupidité et de l'indifférence dans laquelle il finit par tomber.

Le criminel est tout autre. Il proportionne l'acte au but, malgré ses oublis souvent si curieux et si pernicieux pour sa sécurité ultérieure, tandis que le fou, — il y a des exceptions cependant, que les persécutés surtout présentent assez souvent, — agit sans but déterminé.

Le criminel n'est donc pas le fou. Le premier tue parce qu'il n'a aucune répulsion interne, aucun sentiment de pitié et de générosité qui l'empêchent de céder à ses tendances mauvaises ; le second tue par plaisir en vertu d'une impulsion morbide irrésistible. Où le criminel prend-il ses impulsions ? Dans la vie préhumaine, répondrait Sergi, comme il prend dans l'atavisme ses anomalies morphologiques. Mais nous répondrons autrement plus loin.

Le criminel n'est donc pas un fou. On pourrait le comparer à l'homme ivre qui ne tombe pas, mais qui a le pied moins sûr et qui titube, chez qui les perceptions sensitives sont plus lentes et moins vives et la force d'impulsion moins forte et moins bien coordonnée quoiqu'elle apparaisse à l'esprit comme décuplée.

Il a plus de chances de tomber, mais il ne tombe pas fatalement ; c'est un anormal que ces anomalies organiques et fonctionnelles prédisposent à certains écarts.

Si le criminel n'est pas un fou, est-il plutôt un épileptique comme on l'a prétendu sans preuves suffisantes ?

A s'en rapporter à ce fait de statistique, à savoir que les départements où il y a le moins d'épileptiques sont aussi ceux où il y a le moins de crimes, on entrevoit aussitôt la relation que l'on a voulu établir entre l'épilepsie et la criminalité. Et de fait l'état épileptique comme la folie, s'ils ne permettent pas une identification avec la criminalité, n'en favorisent pas moins le crime. Il n'est en effet point douteux qu'en raison même de l'impulsivité qui domine chez eux leurs sentiments et leurs idées, l'aliéné et l'épileptique ne puissent devenir criminels plus souvent qu'un homme sain d'esprit. Moeli et Sichart ont montré l'alternance, dans une même lignée, de l'épilepsie, du crime et de la folie.

Cependant il faut convenir que les épileptiques ont une existence psychique d'une tout autre allure que le criminel de profession. Tour à tour irascibles et doux, polis et grossiers, aimants et indifférents, vaniteux et modestes, ils oscillent toujours entre les extrêmes.

Ce qui caractérise l'acte épileptique, c'est l'impulsion soudaine, fatale, inéluctable, irrésistible : elle éclate sans précaution, sans dissimulation d'aucune sorte, absurde, ne laissant après elle aucun remords, bien plus, à peine un vague et diffus souvenir. L'épileptique n'obéit pas, comme le fou halluciné, à des conceptions compliquées. Le plus souvent, à la façon d'une force aveugle, comme le boulet qui sort de l'âme du canon avec une impétuosité irrésistible lorsque la poudre éclate, il se livre à des actes, criminels ou non, dont la soudaineté déconcerte, dont l'illogisme étonne, et que rien ne peut enrayer. De son côté, le fou est aussi un impulsif, mais ses impulsions sont associées, nous l'avons dit plus haut, à des délires, illusions des sens, hallucinations, qui aboutissent à l'impulsion et peuvent mener au meurtre. Le criminel de profession, au contraire, est peut-être poussé par une impulsion, mais son acte est délibéré, voulu et consenti. Ce qui est éteint chez lui, ce n'est ordinaire-

ment pas l'intelligence, mais les sentiments affectifs. La vie animale et purement instinctive prime chez les criminels la vie intellectuelle. Tous ne sont pas dépourvus de tout bon sentiment mais si un bon sentiment se fait jour chez eux, il est de suite adultéré et souillé, et trop souvent il inspire ou dirige lui-même l'acte coupable. L'un tue pour enrichir ses enfants; la Brinvilliers tuait le père pour venger l'amant; Lacenaire sauve un chat au moment où il assassine un homme; Gasparonne tue par amour pour sa maîtresse.

Lombroso donne comme preuve que le criminel n'agit que dans un état comparable à l'état épileptique, les vices de conformation analogues qu'on rencontre chez le criminel et chez l'épileptique et les tares héréditaires qui leur sont communes (alcoolisme, idiotie, imbécillité). Mais le criminel comme l'épileptique peut être un dégénéré; l'hérédité le rapproche dans ce cas de ce dernier sans cependant en faire un épileptique. L'alcoolique peut aussi bien engendrer un épileptique qu'un choréique ou qu'un idiot; l'hérédité pathologique comme l'hérédité physiologique, on le sait, n'est pas fatalement similaire, loin de là.

Somme toute, le caractère commun à tous les dégénérés ou héréditaires c'est la désharmonie psycho-physiologique. Le déséquilibré et le fou sont à ce point de vue parents du criminel. C'est pour cela que Morel, Lucas, Garnier croient à leur commune genèse par voie de dégénérescence progressive.

Nous avons montré que le criminel-né n'existe pas. La doctrine du criminel-aliéné est-elle meilleure que la doctrine du criminel atavistique? « Le criminel, dit Tarde, n'est pas fou quand il agit conformément à son caractère propre, si monstrueux d'ailleurs et si étrangement dissemblable au caractère normal que puisse être ce caractère. Quand, né cruel et faux, il agit en vertu de son immoralité native, due, je l'accorde, à quelque lacune ou à quelque malformation de sa substance cérébrale, on peut, si l'on veut se permettre cet abus de langage, appeler *folie morale* sa perversité essentielle, mais il reste entendu que cette prétendue folie n'a rien de commun avec l'aliénation mentale... » distinction importante à faire au point de vue de la responsabilité légale.

En résumé, le criminel n'est ni un fou ni un épileptique; ce

qui le caractérise au premier chef c'est l'habitude du mal, et cette habitude est à la fois expliquée et incessamment agrandie par la répétition même.

Mais pourtant, quand on a lu les rapports médico-légaux de Motet, Garnier, Brouardel, Magnan, etc., qui ont mis en lumière de ces affaiblissements de la volonté qui provoquent une sorte de *monoïdéisme* obsédant et tyrannique on ne doute plus qu'il y a nécessité d'installer des asiles spéciaux pour les criminels irresponsables, mais non moins dangereux.

Des psychologues à l'esprit hardi ont rapproché l'homme de génie du fou et ce dernier du criminel (1).

Sans aucun doute l'homme de génie, comme le dit notre éminent collègue Ch. Richet, est autre chose que le commun des mortels; c'est un être exceptionnel, un original, un immodéré, une étrangeté. En l'étudiant de près, il est rare que l'on ne découvre pas dans son organisme mental une tare quelconque, une idée fixe, des préjugés, des manies, des hallucinations. C'est par là que l'homme de génie se rapproche du fou. Mais qu'on ne s'y méprenne pas, le fou n'est pas l'homme de génie; l'un est la cohérence, l'autre est l'incohérence pure. Tandis que chez les deux, l'idée est rapide comme l'éclair, originale, surprenante, baroque parfois; chez le fou l'imagination ardente marche à la dérive, sans frein ni gouvernail, tandis que chez l'homme de génie la conception fouguese et féconde est tempérée et corrigée par l'esprit de révision et le sens critique. Tous deux s'écartent de la foule vulgaire, de la psychose ordinaire par leurs conceptions, mais alors que l'un n'a aucun pouvoir d'arrêter ses divagations, nul moyen de reconnaître la vérité des choses, enserré et esclave de ses rêves, l'autre règle ses idées surprenantes, extraordinaires, quasi délirantes. Le fou prend les divagations de son imagination pour des vérités, voit tout à travers ses hallucinations, il se promène dans la vie comme un somnambule. Bref, Lombroso n'a peut-être pas tout à fait tort de dire qu'il n'est pas de grand homme sans un brin de folie.

(1) Voy. Ch. Richet, Introduction à l'Homme de génie de Lombroso. Paris, 1890.

Mais étaient-ils fous ou voués au crime Périclès et le Dante, parce qu'ils avaient un crâne asymétrique (avec grand développement pariétal); Scarpa parce qu'il avait une fossette vermiennne, à l'os occipital; Kant, parce qu'il portait l'anomale suture transverse de l'occipital; Volta, parce qu'il avait une suture coronale simple, les traces d'une suture métopique et une sclérose du crâne; Byron, Pascal, de Humboldt, Meckel, parce qu'ils avaient des sutures crâniennes synostosées; Bichat et Gauss enfin parce qu'ils avaient un hémisphère du cerveau beaucoup moins gros que l'autre?

Ils peuvent être plus fréquemment que les autres hommes maigres, grêles, malingres, bègues, stériles, des superstitieux, des précoces, de « petits phénomènes », ou des naïfs, des distraits, des timides, des hallucinés comme Luther et Byron, des dominés de l'Inconscient, mais ce grain de folie qui fait qu'ils ne sont pas tout le monde ne fait pas plus d'eux des fous qu'il ne fait d'eux des criminels. L'homme de génie est un être anormal, un type exceptionnel mais il est la gloire de l'humanité. Mirabeau a justement dit : « Seuls les hommes à grandes passions peuvent être grands. »

§ IV. — LE CRIME ET L'ANOMALIE MORALE

Le criminel, a dit Despine, est le résultat d'une absence du sens moral. C'est un « fou moral », un « crétin du sens moral », selon l'expression de Lombroso. Le type criminel, disent à leur tour Garofalo et Tarde, est caractérisé, indépendamment de toute anomalie physique, par la monstruosité psychique. Ce serait une sorte d'orang-outang à face humaine, lubrique et féroce; étant tel, il ne peut agir autrement qu'il ne fait; s'il viole, s'il tue, c'est en vertu de son naturel et de son passé, infailliblement. L'atavisme moral ne fait point de doute à Taine et à J. Soury. Th. Ribot croit aussi à des infirmités morales, à des lacunes dans l'organisation mentale qui aboutissent à l'absence d'altruisme et de sens moral. Là où l'on ne peut

découvrir le moindre grain de folie, a-t-on dit, on peut cependant rencontrer que « le clavier psychique de l'homme a une fausse note »; cette déféctuosité dynamique concordante d'une déféctuosité anatomique congénitale, visible ou non, peut conduire au crime.

La *folie morale*, *folie instinctive* de Foville, se caractérise par un trouble psychique qui porte sur la sphère affective et qui consiste dans l'obtusion du sens moral, une perversion des sentiments et des instincts... Le défaut de sens moral, la perversité incorrigible, l'inclination au crime, l'accomplissement des actes les plus répréhensibles dans le but seul de faire le mal, tels sont les traits essentiels du fou moral, qui est un dégénéré, un héréditaire. A ce point de vue, par conséquent, la folie morale peut être confondue avec la dégénérescence, ou plutôt celle-ci embrasse dans sa sphère aussi bien le fou moral que l'aliéné véritable et l'épileptique.

Le criminel est loin de ce fou moral. Il fait, lui, le mal sciemment, délibérément, par suite de mauvais penchants d'ordinaire acquis par une éducation vicieuse, de mauvais exemples et de sa propre tournure d'esprit. Ce n'est pas une brute. La conscience peut s'obscurcir en lui, la volonté peut se dépraver, mais cet abrutissement est le résultat d'une perversité acquise, progressive pour les uns, congénitale et fatale, au contraire, pour les partisans de l'anomalie morale, puisque pour eux le malfaiteur est un être moralement infirme, incomplet, privé de sens moral (Despine).

A ce sujet, on peut se demander si l'absence de sens moral, la cécité morale, invoquée par Despine, Lombroso, Garofalo, E. Ferri, etc., est bien la *cause*, ou si, au contraire, elle n'est que l'*effet* de la criminalité. N'est-ce pas la répétition des actes délictueux et criminels, se demande Proal (1), qui conduit à la dégradation morale, au défaut de pitié, à l'absence de remords? Si le criminel était un « loup », ajoute ce magistrat, il agirait toujours en loup; or, il a eu assez souvent de bons antécédents et après sa condamnation, il se repent et se corrige... parfois.

Je ne partage pas tout à fait les idées de Proal sur la matière,

(1) Proal, *Le crime et la peine*. Paris, 1892.